

# A Rennes, une coopérative pour se « réapproprier l'organisation des obsèques » et regarder la mort autrement

*Chaque année à la Toussaint, nombreux sont les français.e.s à arpenter les allées des cimetières pour se souvenir de leurs défunts. Lors de la mort d'un proche, c'est le moment où l'on est confronté aux démarches liées aux obsèques. Il faut alors contacter une entreprise de pompes funèbres. Dans ce domaine, les grandes entreprises pèsent de tout leurs poids. Mais il est également possible de faire appel à l'une des cinq coopératives funéraires qui existent en France. A Rennes, la Coopérative Funéraire existe depuis janvier 2020. Sa raison d'être : permettre aux citoyens de se réapproprier l'organisation des obsèques, et de « recréer du bien commun autour de la mort. »*

Tout démarre il y a 10 ans. Isabelle Georges, alors directrice d'un groupement d'employeurs dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire, était en voyage d'étude au Canada, au Québec. C'est là qu'elle découvre le principe des coopératives funéraires, très présentes là bas. « Je n'y connaissais rien au milieu funéraire, mais c'était passionnant. On était plusieurs à être intéressés par le fonctionnement », explique-t-elle. Cinq ans plus tard, confrontée au décès d'un proche, elle se rend compte que le secteur des entreprises de pompes funèbres traditionnelles ne correspond pas à ses attentes. En 2016, ayant l'opportunité de partir s'installer quelques temps au Canada, Isabelle décide de tester le concept de coopérative funéraire en y travaillant sept mois. Fin 2017, de retour en France, elle entreprend alors de suivre une formation de conseillère funéraire, puis de directrice, et fait mûrir son projet, qu'elle veut en lien avec l'économie sociale et

solidaire. « Le jour où j'ai été diplômée, le 30 mai 2018, je démarrais l'accompagnement par le l'incubateur du Tag 35 », se souvient-elle. Le début d'une aventure collective de plusieurs mois durant lesquels elle parvient à fédérer autour de son idée. « Quinze personnes ont embarquées ». En juillet 2019, la première assemblée générale de la coopérative, qui est une Scic, a eu lieu, et en janvier 2020, l'entreprise de pompes funèbres est officiellement lancée.

Mais pourquoi une coopérative ? « Le fonctionnement en Scic est vraiment dans l'ADN du projet », souligne Isabelle. « L'idée, c'est de faire en sorte que les citoyens reprennent le pouvoir dans l'organisation des obsèques, qu'ils aient accès à l'info, sur un sujet encore tabou. L'objectif est qu'ils puissent faire un choix éclairé, dans un moment difficile ». Sans oublier une volonté « d'améliorer le bien-être des salariés au travail, dans un secteur qui peut être éprouvant, où les rémunérations sont généralement peu élevées, avec des horaires compliqués ». Le statut Scic permet ainsi d'associer dans la même structure les familles, les salariés, et aussi les partenaires. Un conseil d'administration, appelé « Conseil d'effervescence », réunit ainsi quinze personnes, venant d'horizon différent.

### **Des « Cafés mortels » pour discuter de la mort**

Outre son fonctionnement atypique de par son statut, la Coopérative Funéraire de Rennes développe aussi des outils pour partager l'information autour du sujet de la mort. Elle organise ainsi régulièrement des « Cafés Mortels » dans des bars locaux, qui permettent d'aborder ce sujet sous un angle spécifique. Une manière d'être acteur du territoire. « Nous proposons aussi des outils pédagogiques, comme par exemples des schémas permettant d'expliquer les différents choix qui s'offrent et ce qui est possible de faire au niveau de la réglementation concernant ce qui entoure les obsèques », souligne Isabelle.

La coopérative funéraire de Rennes est aussi engagée dans le développement durable. « On essaie d'oeuvrer pour des funérailles plus respectueuses de l'environnement », observe Isabelle. « Par exemple on ne vend pas de plaques, ni de fleurs en plastique. On propose plutôt de cueillir des fleurs du jardin. On informe aussi sur l'existence d'essences locales chez certains commerçants », détaille Isabelle. « Mais on n'est jamais dans le jugement, on informe ». Idem sur la question des cercueils. Ceux en carton, censés être plus écologiques, « ne le sont pas vraiment, notamment de par leur empreinte carbone et leurs conditions de fabrication. Il y a encore des évolutions à apporter dans le domaine », selon la conseillère funéraire, qui souhaite aussi participer avec son entreprise au débat sur la végétalisation des cimetières. « Il faut montrer aux élus qu'il y a des solutions moins minérales, et que c'est une demande des citoyens ». La coopérative précise ainsi que le caveau n'est pas une obligation et que l'inhumation en pleine terre, « moins impactant », est tout à fait légal. Un travail peut d'ailleurs être mené avec un paysagiste, pour créer une tombe végétale, qui peut aussi intégrer du métal, du bois... « Moi, ce que je défends, c'est que les familles fassent leur choix », affirme Isabelle, qui a ainsi accompagné 95 familles dans l'organisation d'obsèques, avec ses deux autres collègues salariés. Une « extraordinaire aventure » et dont l'un des enjeux à venir est « de structurer davantage le sociétariat », afin de les impliquer encore davantage dans ce projet participatif.

Plus d'infos : <https://www.lacoopfunerairederennes.fr/>